Effet de barrières à l'entrée et de coopération sur la diminution des prix soumissionnés suite à l'effondrement d'un cartel : Évidences provenant de l'industrie de la construction du Québec

Le 15 octobre 2009, l'émission Enquête diffusait un reportage intitulé « Collusion frontale : pratiques douteuses dans l'industrie de la construction », qui a mis en lumière la présence de corruption et de pratiques collusives rependues dans l'industrie de la construction du Québec. Parmi les témoins, deux dissidents de compagnies de constructions œuvrant notamment dans la production d'asphalte dans le grand Montréal soutiennent que les firmes du milieu auraient manipulé les appels d'offres publics en truguant leurs mises, elles auraient également versé des pots-de-vin à des bureaucrates en échange d'information privilégiée et elles auraient fait des menaces à des entrepreneurs qui voulaient percer le marché de l'approvisionnement public d'asphalte. Ces allégations mènent à l'annonce de la formation de l'escouade Marteau le 23 octobre 2009, chargée d'investiguer ces allégations de collusion, de corruption et les rumeurs de liens possibles des firmes avec le crime organisé. Ultimement, en octobre 2011, le gouvernement du Québec annonce la mise en place de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau). L'un des témoins clés de la Commission Gilles Théberge, ancien directeur régional d'une firme œuvrant dans la construction et l'asphalte, prétend qu'un cartel s'est formé en 2000 entre quatre firmes reliées au milieu. Celles-ci ont décidé des prix et des quantités d'asphaltes que les membres devaient produire en se basant sur le nombre et la localisation des usines des participants. Le nombre de firmes s'ajoutant aux membres du cartel s'est rapidement élargi et cette organisation aurait vraisemblablement manipulé les prix jusqu'en 2009, c'est-à-dire, jusqu'à l'annonce de la création de l'escouade Marteau.

Dans mon mémoire j'ai d'abord cherché à comparer les prix soumissionnés à Montréal par rapport à ceux de Québec, un marché concurrentiel, avant et après l'annonce de la formation l'escouade Marteau. Pour ce faire, j'utilise les résultats des appels d'offres des deux villes de 2007 à 2013 obtenues par demande d'accès à l'information. Cette comparaison par différence-en-différence, me permet de conclure que les prix à Montréal ont diminué de près de 15 % par rapport à Québec, suite à l'annonce. De plus, l'annonce occasionne un changement dans le marché montréalais. Les firmes qui gagnent les appels d'offres sont plus petites tant en nombre d'employés qu'en nombre d'usines de production d'asphalte. Les parts de marchés chutent également ce qui indique que non seulement les prix diminuent, mais aussi qu'un plus grand nombre de firmes gagnent de contrats. Le marché semble en effet redevenir compétitif suite à l'annonce de la formation de l'escouade anti-collusion.

Durant cette période post-cartel cependant, les anciens membres du cartel cessent de coordonner leur prix et en même temps, ils cessent d'empêcher l'entrée de nouvelles firmes. Par conséquent, la diminution du prix recensée est gouvernée par ces deux phénomènes. L'apport principal de ce travail a été de proposer une façon innovante de séparer ces deux effets. À ma

connaissance, aucune autre recherche ne propose de technique pour identifier ces deux phénomènes.

En aillant recours à une approche structurelle, c'est-à-dire, en me basant sur un modèle économique, j'ai d'abord été en mesure d'estimer le coût de production des firmes du cartel. Avec ces coûts, j'ai pu par la suite, déterminer quelles auraient été leurs mises si elles avaient été seules en compétition. En effectuant une simulation d'appels d'offres, j'ai ensuite déterminé quel aurait été le prix sans entrée. En d'autres mots, j'ai défini un scénario où les anciens membres du cartel ont cessé de faire collusion, mais où il n'y a pas eu l'entrée de nouveaux joueurs. J'ai par la suite comparé ce scénario à la situation observée. Cette comparaison m'a permis de conclure que selon le modèle, un peu plus de 15 % de la diminution de prix observée est due au fait que de nouvelles firmes ont percé le marché. Par conséquent, 85 % de la diminution de prix est due à l'arrêt de la collusion.

Ce travail a plusieurs implications. Premièrement, je présente des évidences empiriques qui appuient fortement les allégations selon lesquelles un cartel à bel et bien existé. De plus, les allégations suggèrent que le cartel a délibérément empêché l'entrée pour gonfler ces profits. Par conséquent, il est logique de penser que le cartel est responsable de tous les dommages engendrés aux contribuables depuis sa création. Cependant, si les nouveaux joueurs étaient entrés indépendamment du démantèlement du cartel, il aurait sans doute été plus raisonnable de tenir le cartel responsable de 85 % des dommages.

De plus, la théorie économique sur les enchères suppose généralement que la relation entre les prix et le nombre de firmes dans le marché est toujours négative et que l'entrée de nouvelles firmes peut suffire à enrayer la collusion. Cependant, ce travail m'a permis de découvrir que 2 des 3 nouvelles firmes qui entrent dans le marché après 2009 ont des coûts beaucoup plus élevés que la majorité des firmes du cartel, leur impact sur la diminution du prix est donc marginal. Il est même possible de penser que le cartel aurait pu continuer à exister si ces deux firmes étaient entrées avant l'annonce sans toutefois se joindre au cartel, puisque les membres de l'organisation peuvent miser en deçà du coût de production de ces firmes et tout de même faire des profits élevés. L'efficience des nouveaux entrants semble donc être un critère important pour que l'entrée suffise à démanteler un cartel.